

acceptent de relever 3 défis au minimum, parmi 38 défis répartis en 7 thématiques : prévention des

l'association à énergie positive) actuellement en cours sur le territoire du Ruffécois, qui vise à réduire les consommations d'énergie, est égale-

opportunité aux entreprises de faire connaître leurs engagements pour l'environnement, et d'améliorer leur image auprès des consommateurs et clients.»

LA PRÉVENTION DE L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL AU CENTRE SOCIAL

Dernièrement, une conférence débat sur la prévention de l'AVC (accident vasculaire cérébral) a été organisée, au centre communal Pierres Vives, par le centre social, en partenariat avec la fédération nationale France AVC, la Mutualité Sociale Agricole, et l'Agence Régionale de santé, avec la participation du Docteur Elke Psilat, neurologue au centre hospitalier d'Angoulême, et Paul Rama-zailles, vice-président de la fédération nationale France AVC. L'AVC n'est pas une maladie, mais comme son nom l'indique, un accident. Un accident qui ne prévient pas et surgit à n'importe quel moment, et à tout âge. Un accident neurologique brutal. Une souffrance







cérébrale, due à une perturbation, ou à l'arrêt de l'irrigation d'une partie du cerveau, soit parce qu'un caillot bouche une artère, soit qu'une artère du cerveau éclate et fait hémorragie. Les symptômes d'un AVC, apparaissent brutalement, et en particulier, une faiblesse d'un côté du corps, une paralysie du visage, ou l'inertie d'un membre, une difficulté à parler, mais aussi des troubles de l'équilibre, une vision double ou la perte du champ visuel, des vertiges ou des céphalées bru-

tales. En cas de suspicion d'AVC, chaque minute compte, et nécessite l'appel téléphonique d'urgence au centre 15, pour assurer le transport du patient vers un service hospitalier compétent. Le pronostic dépend de la rapidité de l'intervention. Plus la prise en charge est réalisée rapidement, (dans les quatre heures), plus le traitement commence tôt, et plus il sera efficace et diminuera le risque de récurrence. L'AVC est un problème de santé publique, et représente 15 % des urgences hospitalières. En France, un AVC survient toutes les 4 minutes, et chaque année, 130 000 personnes en sont victimes, et la moitié en gardera des séquelles graves. En présence d'un AVC, il faut agir vite. Vite le 15.

Pour en savoir plus : www.avcvite15.com

VOUS PROPOSEZ LES ANNONCES LÉGALES PARUTION CHAQUE JEUDI

EN CHARENTE ET PARTOUT EN FRANCE NOUS VOUS PROPOSONS :

-  Nos **conseils**
-  Notre **aide** pour rédiger une annonce
-  La **relecture** de votre texte
-  L'envoi des **justificatifs**

l'Avenir
le **Confolentais**

L'HEBDOMADAIRE DE LA CHARENTE

Tél. 05 45 31 06 05 - Fax : 05 45 31 47 37

Mail : annonceshebdo@orange.fr

CELLEFROUIN

Projet de parc éolien : La tension ne retombe pas !

L'enquête publique concernant le projet éolien de Cellesfrouin s'est terminée lundi 22 octobre après la dernière permanence du commissaire enquêteur.

Plusieurs membres de l'association Sonnette d'alarme étaient présents à cette occasion en mairie de Cellesfrouin, notamment pour remettre au commissaire enquêteur une carte synthèse et les originaux

des plus de 600 signatures recueillies en 3 ans contre ce projet «dont plus de 250 signatures de Cellesfrouin, soit plus de la moitié du nombre des inscrits sur la liste électorale de Cellesfrouin».

L'association a aussi exprimé son mécontentement quant au refus «scandaleux mais légal» du maire de Cellesfrouin de faire voter son conseil municipal pour ou contre ce projet éolien. Et dénonçait encore la

convocation du conseil municipal en huit clos, le lundi soir. «De quoi ou de qui le maire a-t-il peur puisque son ordre du jour ne contient aucun sujet sensible (nos sympathisants avaient d'ailleurs assisté au dernier CM en respectant un silence total réglementaire ? Veut-il faire passer un vote en catimini (illégal) ? Or le vote sur le projet éolien de Cellesfrouin n'est pas inscrit sur l'ordre du jour. Donc le maire ne pourra

pas faire voter. Et comme il ne restera alors plus que 8 jours s'il veut envoyer à la préfecture l'avis de son CM sur le projet de Cellesfrouin, il y a de grandes chances pour que ce vote n'ait pas lieu... Notre association a d'ailleurs écrit à la préfète pour lui demander à nouveau son aide afin de convaincre le maire de faire voter son conseil municipal sur le projet éolien de Cellesfrouin. Pas de réponse reçues à ce jour par notre association».

Bloc Notes

LES URGENCES

Pharmacie : Dim. 28 octobre, SELARL pharmacie LASSIME DECOBERT, 4 route de Mansle, SAINT-AMANT-DE-BOIXE, tél. 05 45 39 72 17.

À NOTER

Marché : Vendredi, place centrale à partir de 8 h.

Offices religieux.

- Culte catholique : Tous les dimanches à 10 h 30.
- Culte protestant : Dimanche 28 octobre à 10 h 30, culte à Angoulême et à Villefagnan

Renseignements : 05 45 31 44 02.

Bibliothèque : Mardi, mercredi et samedi de 10 h à 12 h, le mercredi, le vendredi, le samedi de 14 h à 18 h.
Fermeture : jeudi et dimanche.

Mairie : Tous les matins, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi après-midi de 14h à 17h.

Correspondant : Michel Lavaud, Mansle, tél. 05 45 20 36 46.